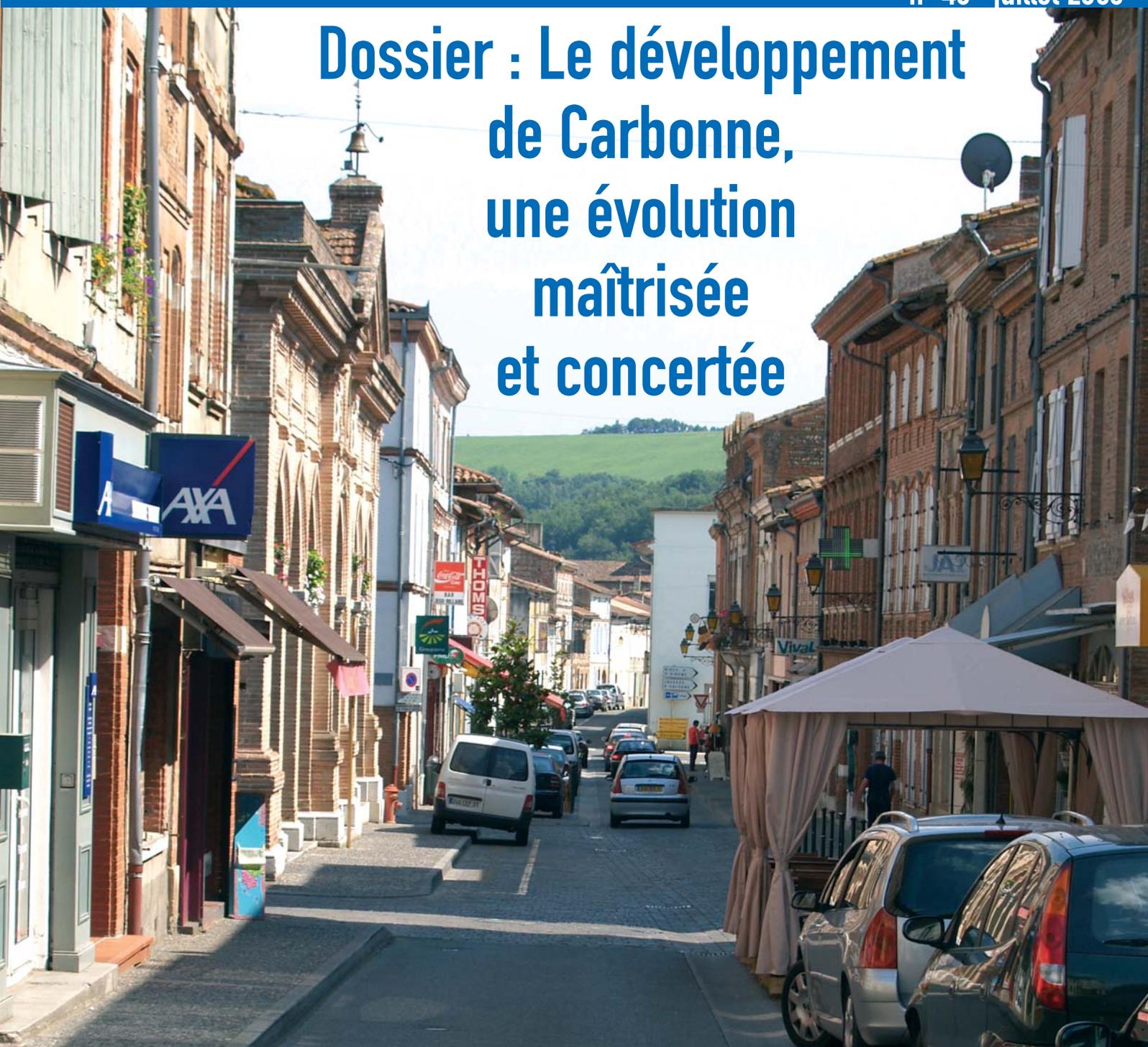


info 107

Bulletin d'informations municipales

n° 46- juillet 2009



Dossier : Le développement de Carbonne, une évolution maîtrisée et concertée

Et nos pages : bâtiments communaux, développement durable,
cadre de vie, solidarité et action sociale,
sports et loisirs, vie associative, info services...

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
Site : www.ville-carbonne.fr

Nouveau conseiller municipal

Martine Monney ayant démissionné du conseil municipal c'est Eric Bardou qui la remplace.



Editorial	3
Bâtiments communaux	
• L'accueil de la Mairie	4
• La Trésorerie du Volvestre a déménagé	4
• Du neuf aux complexes sportifs Alfred Prévost et Léo Lagrange	4
Génie urbain	
• Voirie communale	5
• Études en cours	6
Services	
• L'arrivée du passeport biométrique	7
Budget	
• Budget communal encore serein en 2010	8-9
Cadre de vie	
• Fleurissement 2009 : le clin d'œil des jardiniers de la ville !	10
• Allées du cimetière	11
• Bois de Castres	11
• Place de l'église	12
• Place du Pila	12
• Visite des serres municipales par les scolaires	12
Dossier : Le développement de Carbonne, une évolution maîtrisée et concertée	13
• Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)	14
• Les zones d'activités économiques	15
• La vérité démographique	16
• L'emploi à Carbonne	16
• Le commerce et l'artisanat	17
• Développement économique et environnement	19
Solidarité, action sociale	
• Commission Extra-Municipale du Handicap	20
• Conseil consultatif des aînés	21
Sports et loisirs	
• Le gymnase André Abbal	22
Vie associative	
• Fêtes de la Saint-Laurent	23
• Fête du quartier de La Terrasse	23
• Forum des Associations	23
• Ciné Spaña	23
• À vos agendas	23
• Un nouveau support de communication	24
• Les Agapes	24
• 25 ^e anniversaire du jumelage entre Carbonne et Korschenbroich	24
Culture	
• qu'est-ce que c'est qu'un cirque ?	25
• Écriture et expression orale	26
• Exposition	26
Services	
• Cérémonie de la citoyenneté	27
Carbonne Info Services	28

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 46 juillet 2009.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Mes chers concitoyens,

Qui oserait prévoir l'avenir avec précision dans cette période de crise et d'incertitude. Pourtant les responsables politiques et sociaux, les économistes sont contraints à cet exercice périlleux.

Modestement et à notre échelle communale, intercommunale et au niveau du Pays du Sud Toulousain nous avons essayé, à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Pays, d'anticiper l'évolution des prochaines années pour préparer l'accueil des générations actuelles et futures.

Notre objectif a été de bien définir les capacités d'accueil tant sur le plan des logements que des infrastructures (équipements, services).

L'emploi passe par le développement économique. Notre challenge est l'accueil de nouvelles entreprises industrielles, commerciales et artisanales pour que l'emploi reste le plus proche du domicile. C'est pourquoi le développement de l'activité économique est une priorité car il contribue à la richesse de la commune.

L'agglomération toulousaine regroupe actuellement 90 % de l'activité économique. Notre négociation dans l'Inter-Scot est d'obtenir le desserrement de cette activité économique au profit de certains pôles économiques périphériques (Carbonne, Auterive et Cazères-Boussens-Martres).

Ce numéro d'Info 107 vous présente dans son dossier les éléments qui vous permettront de comprendre les choix de vos élus pour l'avenir de Carbonne.

Votre maire,
Guy Hellé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GH', written over a white background.

editorial

L'accueil de la Mairie

L'espace a été complètement réaménagé. Les services techniques de la commune se sont chargés du gros œuvre, de l'électricité, des travaux de plâtrerie. Les revêtements et la fourniture et pose du mobilier ont été réalisés par des entreprises spécialisées. Le premier contact avec le public se fait par une nouvelle banque d'accueil dont une partie est accessible aux personnes handicapées. Une entrée latérale permet d'accéder à un espace ouvert et lumineux où sont installés les services de l'état civil (mariage, naissance, décès...) et des passeports biométriques.



Accueil de la mairie de Carbonne.

Place de l'église



Les services municipaux réaménagent les toilettes publiques situées en face de l'église. Ces toilettes, aux normes handicapées, seront accessibles avant la fin de l'été.

Groupe scolaire

Durant les vacances d'été, des travaux auront lieu au sein du groupe scolaire : abri vélos, terrain de basket, faux-plafond, peinture des parements extérieurs en bois,...

La Trésorerie du Volvestre a déménagé



Façade nord de la Trésorerie du Volvestre.

Les services du Trésor Public ont intégré depuis le 28 avril 2009, les nouveaux locaux place Jules Ferry. Catherine Delsart est la nouvelle responsable depuis le 1^{er} juillet.



Guichets accueil public.

Du neuf aux complexes sportifs A. Prévost et L. Lagrange

La toiture du terrain de tennis couvert a été reprise dans sa totalité. Une isolation a été mise en œuvre afin de réduire les problèmes de chaleur. Un traitement de surface réalisé en juin 2009, sur les deux terrains découverts permet d'améliorer la pratique de ce sport.



Remplacement de la clôture et du grillage du fronton.



Les clôtures et portails ainsi qu'une grande partie des pare ballons du stade Alfred Prévost et du stade Léo Lagrange ont été remplacés.



Installation d'un portail permettant l'évacuation d'urgence.



Remplacement des pare ballons sur les stades Alfred Prévost et Léo Lagrange

Voirie communale

Pour améliorer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules dans le centre ville, différents travaux ont été réalisés en 2009. Aussi et suite aux conditions climatiques de cet hiver, une opération de « point attend » (revêtement routier provisoire) a été réalisée sur l'ensemble des voies communales.

Rue du sculpteur Abbal

Le trottoir a été aménagé entre la place Jules Ferry et l'église afin de faciliter la circulation des piétons. Ce trottoir a été refait aux normes handicapées. La totalité de la chaussée sera traitée en 2010 (une fois que le sol sera suffisamment stabilisé).



Carrefour entre l'avenue de Toulouse et la rue Henri Chanfreau

Des feux tricolores ont été mis en service afin de sécuriser la circulation des véhicules, des cyclistes et des piétons. Cet aménagement permet de compléter les aménagements précédemment réalisés sur la rue Henri Chanfreau.



Feux tricolores et voie cyclable sécurisant le carrefour.

Rue et impasse des Chênes

Suite à la mise en place du réseau d'assainissement collectif, la chaussée et les trottoirs ont été repris et deux ralentisseurs ont été installés. Une seconde intervention est prévue pour réaliser le revêtement définitif.

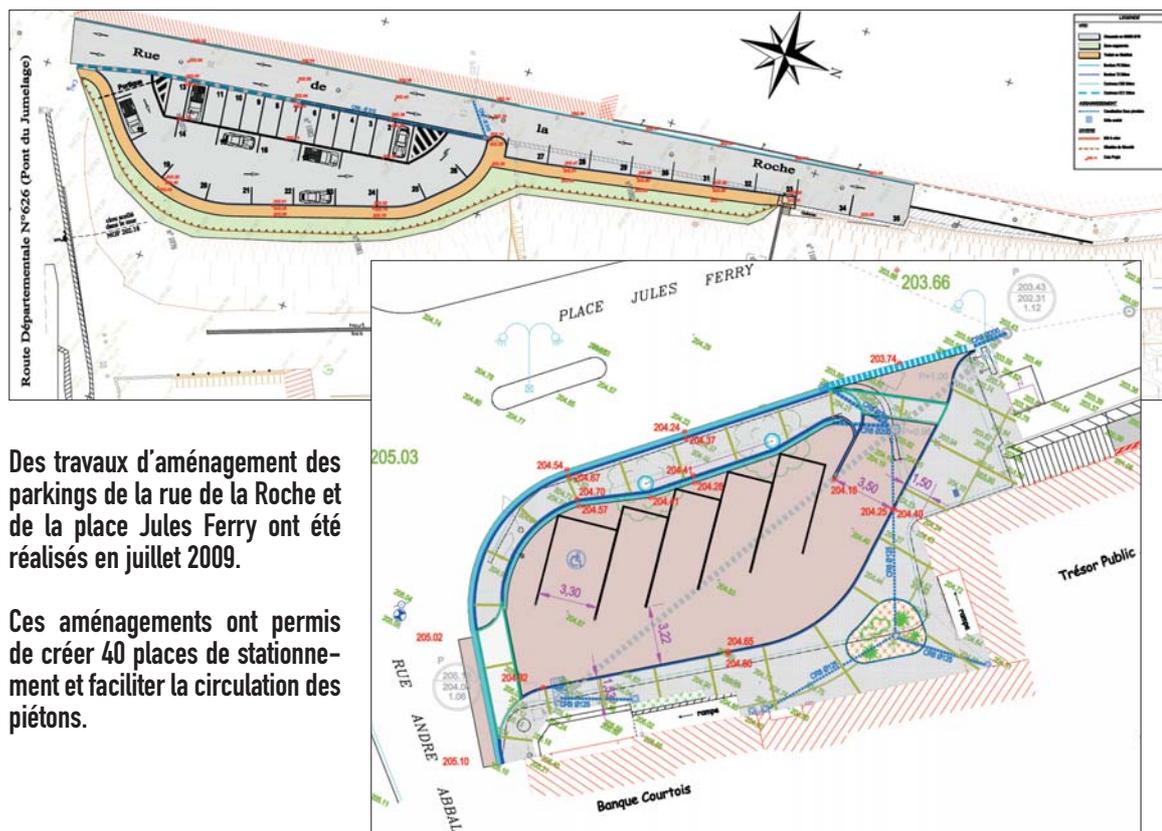


Rue des Chênes.

Point-attend

Plus de 10 tonnes de goudron ont été utiles à la réparation des nids de poule et autres dégradations des voies communales.

Aménagement de nouveaux parkings



Des travaux d'aménagement des parkings de la rue de la Roche et de la place Jules Ferry ont été réalisés en juillet 2009.

Ces aménagements ont permis de créer 40 places de stationnement et faciliter la circulation des piétons.

Études en cours

Le plan de circulation

Cette étude a pour objet l'élaboration et la définition du plan de circulation et de stationnement de la ville de Carbonne. Le bureau d'études qui s'est vu confier la mission devra réaliser cette étude

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

DICRIM

Conformément à l'article L125-2 du Code de l'environnement, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs, industriels et naturels, auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un document qui réunit les éléments nécessaires à la mise en oeuvre de l'information préventive au niveau communal. Il doit être réalisé par les communes et entériné par la Préfecture.

PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un instrument de planification et d'organisation communale, ayant pour vocation de gérer une situation de crise, en vue d'assurer la sécurité de la population (Loi n° 2004-811 et décret n° 2005-

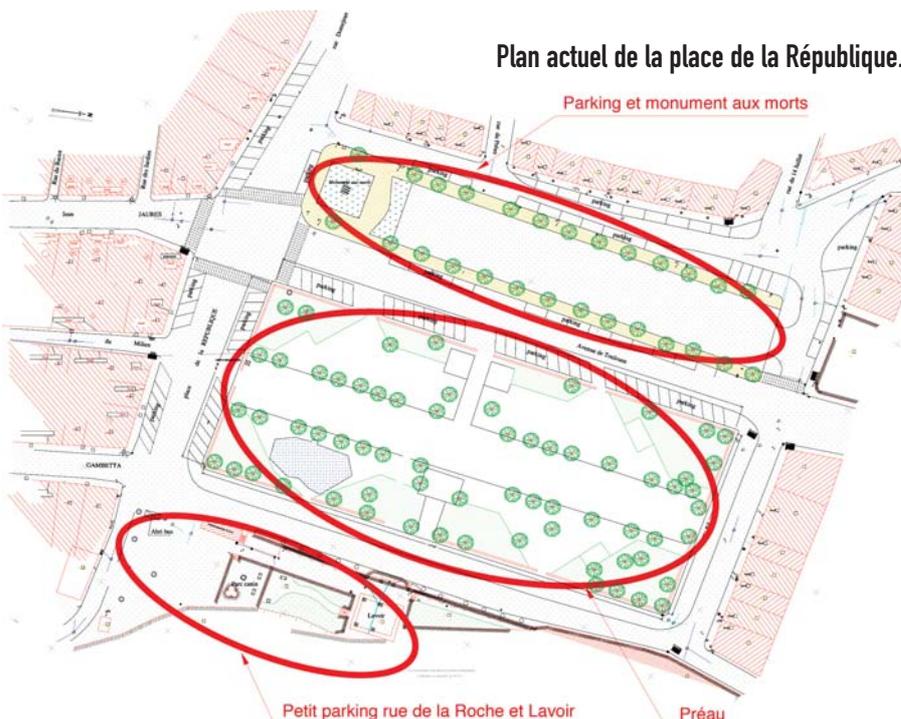
de en respectant obligatoirement les trois phases suivantes :

- Analyse et diagnostic de la situation actuelle,
- Proposition de schémas de principe,
- Réalisation du plan de circulation et de stationnement.



1156). La mise en oeuvre du PCS relèvera ensuite de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le PCS est obligatoire sur les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques (PPR) et recommandé pour toutes les communes soumises à des risques majeurs.

Plan actuel de la place de la République.



La place de la République

Après avoir aménagé le parking, la commune souhaite continuer son programme d'aménagement de la place de la République. Ainsi, les deux parties concernées sont « le préau », « le petit parking et le lavoir ».

Les enjeux sont les suivants :

La commune souhaite réaliser différents aménagements en plusieurs étapes. Les aménagements les plus urgents sont : la réfection du préau, l'agrandissement de l'aire de jeux pour enfants, la sécurisation des bords de Garonne et la réfection des toilettes publiques. Aussi, la commune a déjà engagé un certain nombre de réflexions quant à l'aménagement de la place et la prise en compte des différents enjeux. Ces réflexions seront transmises au bureau d'étude.



L'arrivée du passeport biométrique

Conformément au règlement européen, la France délivre depuis la fin juin un nouveau titre électronique sécurisé qui remplace le traditionnel passeport : le « **passeport biométrique** ». Il comprend un composant électronique contenant deux données biométriques : la photographie numérisée et les empreintes digitales. 2000 communes sur le territoire national sont équipées de stations d'enregistrement des données, 26 en Haute-Garonne dont Carbonne (cf liste).

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) est responsable de la mise en œuvre de ce nouveau titre tant pour sa fabrication que son acheminement. La station d'enregistrement est fournie et installée par l'ANTS. Elle se compose d'une unité centrale, de dispositifs de numérisation de documents, de prise d'empreintes digitales et d'une imprimante. L'agence prend également en charge la maintenance du matériel et la formation technique des agents territoriaux. Ce dispositif doit permettre de traiter 2500 demandes de titres par an. Il faut savoir que la commune de Carbonne assure ce service pour 34 communes alentour (voir tableau ci-dessous), ce qui représente 28026 habitants.

Circonscriptions gérées par la ville de Carbonne

Communes	N ^{bre} d'hab.	Communes	N ^{bre} d'hab.
Bax	82	Marquefave	1076
Bérat	2376	Massabrac	72
Bois-de-la-Pierre	314	Mauzac	690
Canens	69	Montastruc Saves	76
Capens	418	Montaut	449
Carbonne	4435	Montbrun-Bocage	379
Castagnac	206	Montesquieu-V ^{ie}	2369
Casties Labrande	98	Montgazin	153
Gratens	609	Noé	1107
Labastide-Clermont	648	Peyssies	2656
Lacaugne	174	Pouy-de-Touges	228
Lafitte-Vigordane	952	Rieux-Volvestre	2306
Lapeyrère	61	St-Elix le Château	691
Latour	105	St-Sulpice/Lèze	1655
Latrape	299	Salles/Garonne	307
Longages	2468	Savères	157
Mailholas	39		
Marignac Lasclares	302		
		TOTAL	28026

La mise en place de la station d'enregistrement des passeports biométriques a nécessité une refonte totale de l'espace d'accueil de la mairie, pour garantir notamment l'accès aux personnes handicapées.

Où doit-on faire la demande de passeport ?

Dans l'une des 26 mairies dotées d'une station d'enregistrement.

Les pièces à fournir restent identiques :

- une pièce d'identité avec photo,
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale originale (récents),
- un justificatif de domicile original (récent),
- deux photos d'identité
- un timbre fiscal.

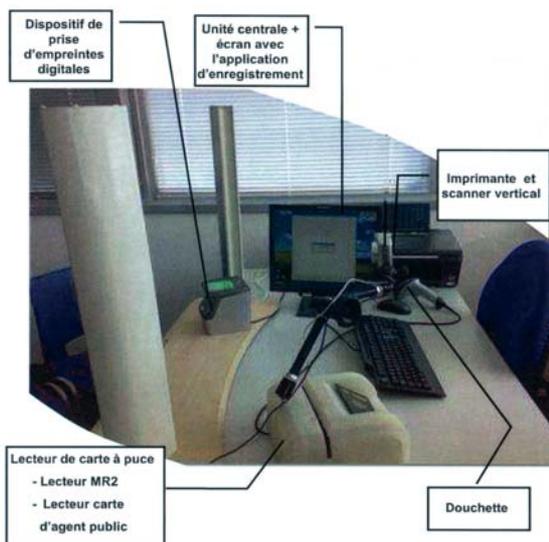
Durée de la prise en charge du demandeur :

Il faut compter au minimum 25 minutes pour traiter la demande en présence du demandeur.

Présence indispensable du demandeur lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

Validité de l'ancien passeport :

Il reste valable jusqu'à sa date d'expiration.



Le surcroît de travail engendré par ce nouveau dispositif sera partiellement compensé par l'État à hauteur de 5000 € par an. Cette somme ne permet pas de financer les heures supplémentaires pourtant nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dans des conditions satisfaisantes pour les demandeurs. Cette compensation s'accompagne d'un relèvement conséquent du droit de timbre que devront acquitter les demandeurs de passeports. Ce tarif passe de 60 à 88 € (sans prise de photo en mairie) pour une personne majeure, de 30 à 44 € (sans prise de photo en mairie) pour un mineur de plus de 15 ans ; la gratuité pour les moins de 15 ans disparaît (19 € sans prise de photo en mairie).

Pour faire vos passeports

Uniquement sur rendez-vous le mardi et le mercredi de 14 h à 17 h.
Tél. 05 61 87 80 03.

Liste des mairies dotées d'une ou plusieurs stations

- Aspet : 1
- Autrive : 1
- Bagnères-de-Luchon : 1
- Balma : 1
- Blagnac : 1
- Carbonne : 1
- Castanet Tolosan : 3
- Castelginest : 3
- Cazères : 1
- Colomiers : 4
- Cugnaux : 1
- Fronton : 1
- Grenade : 2
- Lanta : 1
- L'Isle en Dodon : 1
- L'Union : 2
- Montastruc la Cons. : 1
- Montgiscard : 1
- Muret : 3
- Plaisance du Touch : 2
- Revel : 1
- Saint-Lys : 2
- Saint-Gaudens : 2
- Toulouse : 22
- Tournefeuille : 1
- Villefranche Lauragais : 1

SERVICES

Budget communal

DÉPENSES

Fournitures, combustibles, location et entretien de la voirie et des bâtiments, fêtes et cérémonies, publications, maintenance, assurances.

Personnel communal, (titulaires, contrats aidés et saisonniers).

Participations aux organismes (service incendie, Syndicats : des eaux, d'électricité...). Indemnités des élus. Subventions aux associations.

Coût de la DETTE en 2009 : 400 K €

Soit 744 €/habitant moyenne (moyenne régionale 1014 €)

Commission des finances



Maddy Libret-Lautard, Frédéric Pedro, Jean Cot, Pierre Massip-Pailhes, Anne-Marie Grégoire, Ali Benarfa.

Enrichissement PATRIMOINE

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Charges générales	1 339 K €
Personnel	2 096 K €
Gestion courante	585 K €
Intérêt de la dette	124 K €
Amortissement	262 K €
Virement à la section d'investissement	550 K €

Remboursement capital dette	259 K €
Achats (terrains, matériels, études)	1 581 K €
Travaux	3 779 K €
Opérations d'ordres	398 K €

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées grâce à un suivi régulier.

encore serein en 2009

RECETTES

1 351 K €	Taxe professionnelle
404 K €	Taxe d'habitation
709 K €	Taxe foncière bâti
56 K €	Taxe foncière non bâti
937 K €	Dotations Globales de Fonctionnement et Dotations Solidarité Rurale
406 K €	Compensations
1 093 K €	Produits des services et du patrimoine

4

27 % de nos recettes sont liées à l'activité des entreprises

Réforme en cours

6

24 % de nos recettes sont liées à l'habitation et à la propriété sur la commune

5

6

27 % sont de nos recettes liées aux attributions de l'État

Dépendance extérieure

K

€

22 % de nos recettes en grande partie liées à l'activité économique (produit des gravières, loyers, transactions notariales...)

Baisse d'activité 2009 → Baisse recettes 2010

550 K €	Virement à la section de fonctionnement
276 K €	Emprunt
3 266 K €	Excédent de fonctionnement et d'investissement Taxe Locale d'Équipement et récupération TVA
1 203 K €	Subventions
262 K €	Ventes
460 K €	Opérations d'ordres

6

Capacité d'AUTOFINANCEMENT
550 K €

Soit 213 €/habitant moyenne
(moyenne régionale 142 €)

0

1

7

K

€

Essentiellement par le Conseil Général

Dépendance extérieure

La réalisation des recettes est notre préoccupation pour les années à venir.

Fleurissement 2009 : le clin d'œil des jardiniers de la ville !

Ne soyez pas étonnés de la présence dans les massifs de la ville de réfrigérateurs, d'une télévision, d'une portière de voiture et autres objets insolites. Ce sont tout simplement les éléments de décor du thème floral 2009, « **Quand le monde végétal s'éveillera** », mis en scène par le ser-

vice cadre de vie. Michel Icart, responsable du service, a eu l'idée un peu folle d'imaginer un monde végétal prenant l'ascendant sur notre société de consommation. Déjà en 2008 l'originalité était de mise avec le thème « L'éloge de la différence ».

Balade en images dans un monde végétal qui s'éveille

▼ Rond-point de la Tuilerie



▼ Rond-point de l'Arize



Plantes s'évadant des frigos... stop à la congélation !!!

▼ Ronds-points du Volvestre et de Bony



Après les narcisses du printemps, la prairie fleurie.

▼ Rond-point du Pradet



Biodiversité (plantes, papillons, oiseaux).

▼ Place Jules Ferry



Non aux OGM !!!



Biodiversité...

▼ Place de l'église.



Le monde végétal s'éveille...

Tabacs en colère.

▼ La Barre



Plantes dévorant une voiture

▼ Place de la République et Monument aux morts.



Rendez-nous l'oxygène !!



Retour à un ordre naturel.

▼ Centre Socio Culturel du Bois de Castres

Mise en place des massifs par les services cadre de vie et les enfants de l'école H. Chanfreau.



Télévision végétalisée.



Homme et plantes se tenant par la main.

Allées du cimetière

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission cadre de vie, a lancé une opération de traitement des allées du cimetière. La première tranche des travaux portera sur la partie située le long de la rue des Orpailleurs. D'ici la fin 2009, il est prévu de rajouter des voies de circulation et de faire un revêtement tricouche des allées existantes, de traiter le pluvial et d'aménager des espaces verts. Voir plan ci-contre. ●



Travaux de fauchage sur voirie

Le fauchage des accotements routiers est indispensable pour garantir la sécurité routière. D'autre part, il permet la protection de la biodiversité quand il est réalisé de façon raisonnée. À Carbonne, 100 km d'accotements sont entretenus par les services techniques avec, en moyenne, trois passages par an.

Sur les voies communales :

Trois interventions minimum sont assurées par les services techniques de la commune, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de communes.

L'ordre de passage sur les différentes voies est défini par un circuit préétabli par les services techniques. Le principe de fauchage a été revu cette année, dans le souci d'une gestion raisonnée. La hauteur de coupe a été relevée à 15 cm. En effet, des essais au niveau national ont montré qu'une herbe coupée à 15 cm n'est pas plus haute après 3 à 4 semaines que celle coupée à 5 cm.

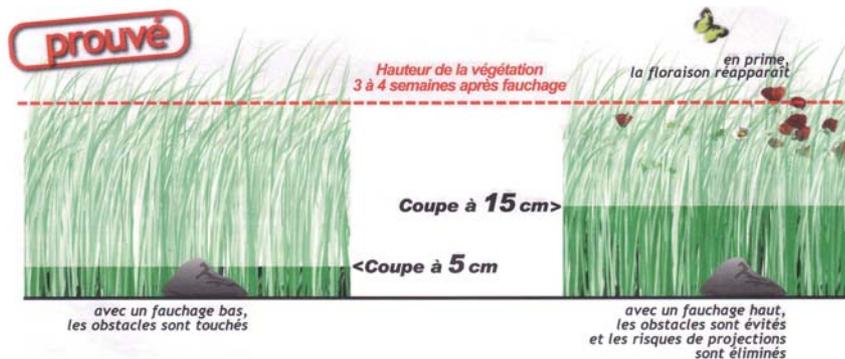
Sur les voies départementales

Quatre interventions par an sont assurées par le Conseil Général :

- Trois interventions sur accotement : dégagement de la visibilité (banquettes, virages, carrefours...).
- Une intervention en fin de saison : fauchage, débroussaillage sur l'ensemble de l'emprise de la voirie.

Les quatre objectifs du fauchage à 15 cm :

- assurer la sécurité (visibilité...),
- préserver le patrimoine routier en maintenant un couvert végétal afin de limiter l'érosion des pentes,
- protéger l'environnement en rendant compatible l'entretien des dépendances vertes avec le développement de la faune et de la flore,
- abaisser les coûts d'entretien.



Les avantages du fauchage à 15 cm

La biodiversité de la faune et de la flore (moins de graminées et plus de plantes à fleurs) est favorisée. La sécurité des usagers est préservée, les fréquences de fauchage restent inchangées, l'aspect esthétique reste tout à fait correct. Sur le plan économique, l'objectif est d'abaisser le coût de fonctionnement des opérations de fauchage (moins d'usure, moins de casse de matériel grâce à une coupe plus haute, consommation de carburant diminuée et plus de productivité). ●

Achat de deux désherbeurs thermiques

Dans une volonté de développement durable, le désherbage alternatif est une solution pour minimiser l'utilisation de produits phytosanitaires. Ce procédé vient en complément de la méthode de désherbage classique.

Rue Chanfreau

L'aménagement paysager est terminé.

Bois de Castres

L'élitage des arbres a été réalisé par deux agents des services techniques de la commune formés spécialement à cette tâche. Ils sont dotés d'équipements de protection individuels (harnais, gants et combinaisons spécifiques, casques, chaussures de sécurité...). Cet élitage consiste à tailler le bois mort afin de veiller à la sécurité des promeneurs. ●



Place de l'église

Faisant suite à une demande collective des riverains et afin d'encourager les propriétaires canins à respecter la propreté urbaine, une borne d'hygiène canine supplémentaire a été installée place de l'église. Carbonne en possède désormais trois (place de la République, à proximité de l'espace chien situé aux abords du lavoir et place de l'église). ●



Visite des serres municipales par les scolaires

En mars dernier, les élèves du groupe scolaire Chanfreau ont découvert la serre et son atelier de rempotage où 130 espèces sont cultivées. Ils ont ensuite préparé eux-mêmes les semis qui ont été utilisés, début juin, pour la plantation des massifs du Centre socio culturel du Bois de Castres (voir photo en p. 10).



À la fin de la visite, au nom de la ville de Carbonne, Michel Icart a offert à chacun (enfants et enseignants) un sachet de graines de prairie fleurie. ●



**RAMASSAGE
DES ENCOMBRANTS
LE VENDREDI
23 OCTOBRE 2009**

Inscription préalable indispensable avant le mercredi 17 octobre 2009 auprès de la Communauté de communes du Volvestre (05.61.90.99.60).

Place du Pila

Les travaux récemment réalisés :

Réfection du sol de la place, pose de barrières de sécurité, de potelets et mise en place d'un banc et d'une corbeille de propreté. ●



La place du Pila réaménagée.

Le développement de Carbonne, une évolution maîtrisée et concertée

La situation privilégiée de Carbonne et sa vocation à être le centre d'un bassin de vie vont accélérer son développement. Nous voulons le maîtriser afin de ne pas voir notre cité grandir trop rapidement.

Actuellement, deux outils en discussion vont nous aider à maîtriser l'évolution de notre territoire.

Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Carbonne auquel vous avez participé et qui doit être conclu à la fin de l'année et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Sud Toulousain.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire urbaine de Toulouse dont nous faisons partie est un nouvel outil d'aménagement du territoire. Dans le cadre du Pays du Sud Toulousain, vient d'être élaboré par les élus, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), première étape du SCOT qui vous sera présenté prochainement. Ce projet fixe sur dix à vingt ans les objectifs de notre territoire en matière d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, de transport et d'environnement. Parmi les préconisations du PADD deux orientations intéressent Carbonne particulièrement.

• La prévision démographique

Le scénario démographique proposé par le Syndicat Mixte a été choisi pour maîtriser la croissance démographique en accueillant environ 25000 habitants sur le Pays du Sud Toulousain à l'horizon 2030. Ce qui signifie pour le bassin de vie de Carbonne 7600 habitants entre 2008 et 2030 (pour la ville de Carbonne 40 % du bassin de vie soit 3040 habitants).

• Trois grands axes sont proposés pour le modèle de développement économique



Bernard Bros,
maire-adjoint chargé
de l'urbanisme et
du développement
économique.

1. Développer l'emploi et une économie pérenne pour rapprocher habitat et emploi et limiter les déplacements par rapport à l'agglomération toulousaine. Pour cela, il faut améliorer le ratio entre emplois et habitants : l'objectif est de tendre à un rapport d'un emploi pour 3 à 3,5 habitants (Carbonne est à 2,9).

2. Créer les conditions d'un rééquilibrage des activités économiques entre le territoire du Sud Toulousain et l'agglomération toulousaine en favorisant le développement des pôles économiques majeurs dans chaque bassin de vie. Dans le Pays du Sud Toulousain trois pôles économiques majeurs sont proposés et renforcés : Auterive, Carbonne et Cazères-Martres-Boussens.

3. Le SCOT préconise l'extension des zones d'activités existantes et une amélioration de la qualité des zones ; ce que prévoit le PLU de Carbonne.

L'élaboration simultanée du PLU et du SCOT a permis aux élus carbonnais (par une large concertation avec les habitants de Carbonne) et aux élus du Pays du Sud Toulousain de tenter de concilier intérêt général et intérêts particuliers.

Des enjeux sont apparus, vitaux pour notre avenir : préserver notre espace naturel, maîtriser l'urbanisation, préparer l'accueil des populations nouvelles par le développement d'équipements et de services de proximité, rapprocher l'emploi de l'habitat.

La réussite de ces actions dépend d'une volonté commune de la part des élus du territoire, des responsables de la vie économique et sociale et des habitants.

Vous serez appelé, dans les prochains mois, à donner votre avis lors des présentations du PLU et du SCOT.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

A quoi sert un SCOT ?

Créé par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (loi SRU-2000), le Schéma de Cohérence Territoriale est un document majeur de planification urbaine, encadrant l'aménagement du territoire sur un périmètre large. Il permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Nous avons présenté dans l'Info 107 de janvier 2005 l'organisation des SCOT de la région toulousaine : trois SCOT (SCOT du Lauragais, SCOT du Nord Toulousain et le SCOT du Pays du Sud Toulousain) en pétales s'articulant autour du SCOT central (Toulouse et son agglomération).

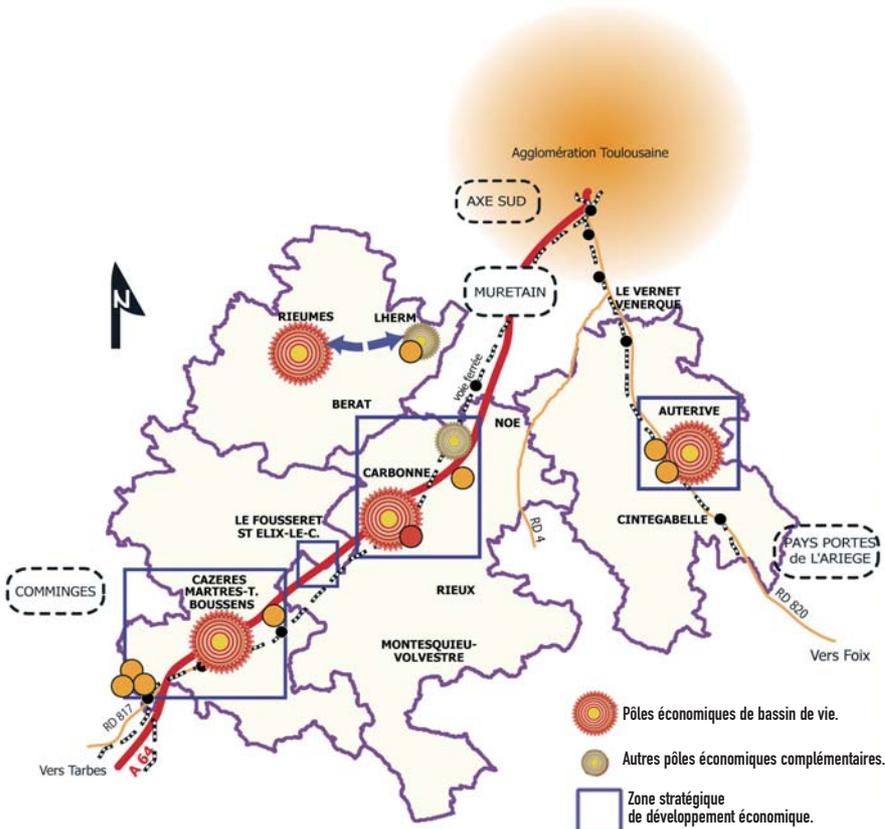
La coordination de l'ensemble est assurée par un Inter-Scot. L'organisation du territoire du Sud Toulousain se compose de 4 bassins de vie⁽¹⁾ Auterive, Carbonne, Cazères et Rieumes et de trois pôles économiques (pôles d'équilibre⁽²⁾) Auterive, Carbonne, Cazères-Boussens-Martres.

Le SCOT et le modèle de développement économique

Comment développer l'attractivité et les fonctions économiques du territoire du Pays du Sud Toulousain

Le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain propose le PADD du SCOT avec trois mesures :

- Développer l'emploi et l'économie pérenne pour rapprocher habitat et activités et limiter les déplacements.** L'objectif était d'être moins dépendant de Toulouse en terme d'emploi d'où l'objectif d'un emploi sur place pour 3 ou 3,5 habitants. Pour arriver à ce rééquilibrage, il faut favoriser le développement de pôles économiques majeurs dans chaque bassin de vie (Auterive, Carbonne et Cazères-Boussens-Martres). Il faut aussi rechercher un équilibre entre emploi, résidentiel (services de proximité) et emploi de production.
- Organiser l'économie de chaque bassin de vie :** accueil, services, équipements pour les entreprises, hiérarchisation des zones d'activité, extension de certaines zones.
- Renforcer les filières économiques porteuses :**
 - Développer un projet agricole ambitieux : protéger certains espaces agricoles, se positionner au sein du pôle de compétitivité AGRIMIP (la Communauté de Communes du Volvestre a adhéré à AGRIMIP).
 - Développer le tissu industriel en lien avec le territoire, en utilisant les savoir-faire industriels du Pays du Sud Toulousain dans l'agro-alimentaire, la chimie, la céramique.
 - Favoriser le développement de l'activité artisanale, un des principaux secteurs de développement économique actuel, en particulier avec le bâtiment, en facilitant l'installation d'entreprises artisanales, plus précisément l'éco-construction.
 - Maintenir et encadrer l'activité d'extraction de granulats.
 - Maîtriser le développement de l'offre commerciale.
 - Développer un tourisme de loisirs et de proximité.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, octobre 2007

(1) Bassin de vie : Le découpage de la France en « Bassins de vie » est un nouvel « outil » proposé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale. Le bassin de vie dont fait partie Carbonne se compose des communes des cantons de Carbonne, Rieux, Montesquieu-Volvestre et les communes de Longages et Noé.

(2) Pôle d'équilibre : Il se détermine en fonction des voies d'accès (Autoroutes, chemin de fer), des services publics, des infrastructures et des moyens engagés pour le développement économique.

Les zones d'activités économiques

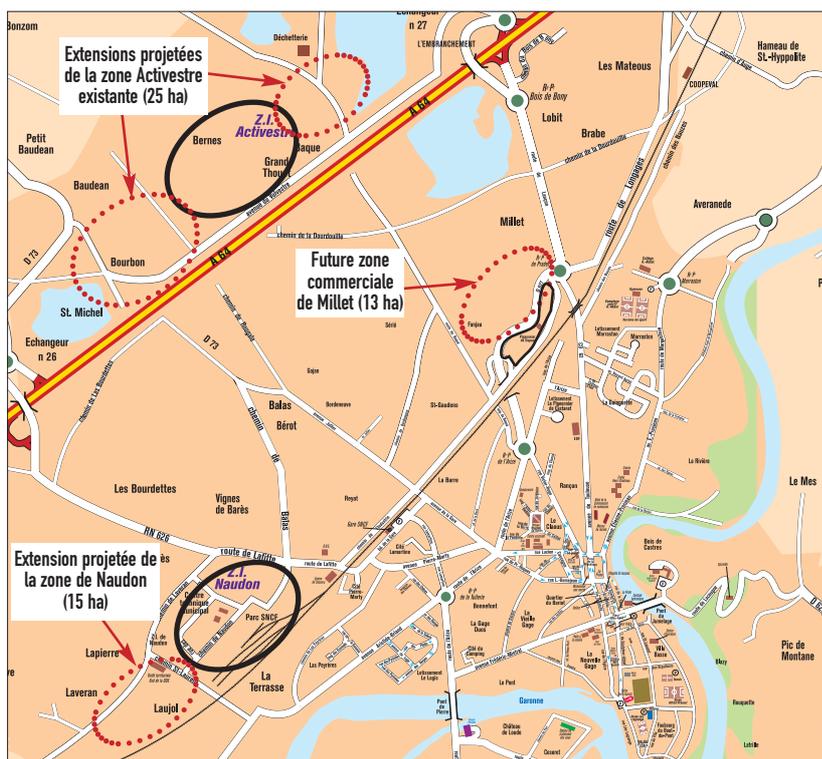
Actuellement les activités économiques se répartissent sur plusieurs sites dont les trois principaux sont :

- La zone de Naudon (communale).
- La zone de Dupau (privée).
- La zone Activestre (inter-communale).

Au niveau des surfaces, 89 hectares sont réservées à l'activité économique et 28 hectares à l'activité commerciale.

Ces zones sont actuellement occupées presque en totalité, des extensions sont prévues ; 40 hectares pour les extensions des zones d'activités économiques (Naudon et Activestre) ; 13 hectares pour la future zone commerciale (Millet).

En réserve foncière, le PLU prévoit une zone d'activités économiques de 70 hectares le long de l'autoroute.



Activestre, première zone d'activité à vocation environnementale du grand sud-ouest, certifiée ISO 14001



Entretien avec Philippe Soler, Directeur du développement économique à la Communauté de Communes du Volvestre

Une démarche de prise en compte de l'environnement s'est instaurée dès la conception du parc. Les objectifs étaient de pouvoir accueillir les entreprises dans les meilleures conditions qui soient avec un concept innovant privilégiant la qualité environnementale.

Créée en 2000 sur 17 hectares découpés en 22 lots, « seuls 5 lots restent à ce jour disponibles », précise Philippe Soler. « Une vingtaine d'entreprises y sont implantées, représentant environ 150 emplois dans différents domaines : la chimie, la logistique, le traitement des métaux, l'agro-alimentaire, le tertiaire... ». Un hôtel d'entreprises a été créé en 2005 et conçu selon les critères de Haute Qualité Environnementale (HQE). 5 boxes ont été réalisés sur 250 m² pouvant accueillir, en contrat de location, des artisans ou des industriels à la recherche d'un local pour exercer leur activité. Fa-

ce à une forte demande, 5 boxes supplémentaires de 250 m² seront terminés courant 2009. Ainsi, la capacité d'accueil de l'hôtel d'entreprises aura doublée. Le parc d'activités est, aujourd'hui, en phase d'extension. 25 hectares supplémentaires, acquis fin 2008, viennent enrichir les 17 existants. Ils sont répartis en amont et en aval de la zone d'activité actuelle. En 2009 est prévu le lancement des études techniques pour le dimensionnement des réseaux et de la voirie. Et en 2010 pourra commencer la phase travaux.

Activestre est aujourd'hui le seul parc d'activités du grand sud à avoir la certification ISO 14001. Le périmètre d'application de cette norme porte sur la gestion quotidienne du parc (réseaux, déchets, espaces communs, hôtel d'entreprises...) et la commercialisation des lots (sélection des porteurs de projets et aide à leur implantation). La Communauté de Communes du Volvestre s'est associée au pôle de compétitivité AGRIMIP en tant que collectivité, dans lequel Agri-nutrition est partie prenante. Ils font partie des créateurs de ce pôle de compétitivité. Ceci afin de développer un ensemble d'activités autour de l'agro-alimentaire. Le but de ce type de pôle est de rassembler la recherche, les entreprises et les collectivités.

La vérité démographique

L'INSEE vient de publier les résultats du dernier recensement de Carbone (janvier 2007) auquel les habitants de notre ville ont participé. Ce résultat confirme l'augmentation très modérée de la population que la municipalité a voulue, par rapport à d'autres communes voisines. Elle infirme les propos alarmistes de certaines personnes qui décrivaient un raz de marée démographique.

Une croissance démographique très modérée

Au 1^{er} janvier 2007, la population de Carbone était de 4777 habitants. Au 1^{er} janvier 2000, elle était de 4190 habitants. Soit une augmentation de 84 habitants supplémentaires par an. C'est une moyenne qui signifie que certaines années l'augmentation a été plus forte, d'autres années marquant une pause.

La population s'est plutôt rajeunie : jeunes ménages avec enfants et augmentation des actifs.

Quelle prévision démographique ?

Lors des élections municipales nous nous étions engagés à ne pas dépasser la barre des 10 000 habitants d'ici à 2020.

Le SCOT du Pays du Sud Toulousain que nous avons approuvé nous aide dans cette maîtrise.

Pour répondre aux difficultés du territoire à créer de l'emploi en même temps que l'accueil des nou-

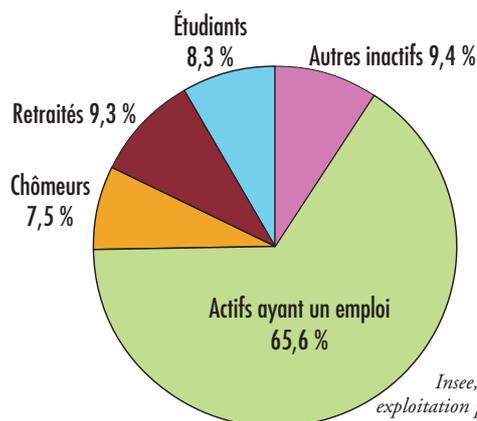
veaux arrivants, le SCOT choisit de maîtriser progressivement la croissance démographique en définissant un accueil maximum à l'horizon 2030. Plus 25 000 habitants d'ici 2030, soit environ 110 000 habitants pour le Pays du Sud Toulousain. Pour le bassin de vie de Carbone plus 7600 habitants (+ 30 %).

Le SCOT prévoit un rééquilibrage de l'accueil au profit des pôles d'équilibre (au moins 40 % des nouveaux arrivants).

Ce qui prévoit pour Carbone 3040 nouveaux habitants d'ici 2030 soit une augmentation moyenne de 152 habitants par an.

La population active et sa représentation professionnelle

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006



Sources : Insee, RP 2006 exploitation principale.

L'emploi à Carbone

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2006	dont actifs ayant 1 emploi	1999	dont actifs ayant 1 emploi
Ensemble dont :	2090	1911	1548	1340
Agriculteurs exploitants	16	16	28	28
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	167	163	152	144
Cadres et professions intellectuelles sup.	183	179	120	104
Professions intermédiaires	462	416	320	300
Employés	726	649	472	400
Ouvriers	524	489	444	364

Sources : Insee, RP 1999 et RP 2006 exploitations complémentaires.

Emploi et activité

	2006	1999
Nombre d'emplois dans la zone	1660	1258
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1825	1341
Indicateur de concentration d'emploi	91	93,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	55,3	51,2

Le rapport INSEE indique une baisse du chômage, une légère augmentation de la population active et un ratio emploi/habitant satisfaisant inférieur à 3.

Le chômage a baissé entre 1999 et 2006 :

1999 : 14,4 % (soit 7,5 % de la population active)
2006 : 10,2 %

Il touche plus les femmes (68 % des chômeurs) et les jeunes (15,2 %).

Sources : Insee, RP 1999 et 2006 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Le nombre d'emplois dans la zone a augmenté ainsi que les actifs résidant dans la zone ayant un emploi.

Le ratio emploi/habitant est passé de 3 à 2,9.

Objectif du SCOT

Arriver à un ratio emploi/habitant de 3 à 3,5 pour le bassin de vie.

Le commerce et l'artisanat

Le nombre d'entreprises est de 140 en 2008 (112 en 2000). Ce sont les entreprises du bâtiment et des services qui ont le plus augmenté. Carbonne a un nombre supérieur d'entreprises par rapport aux communes de références*. Le rapport est le suivant :

Carbonne : 293 entreprises pour 10000 habitants.

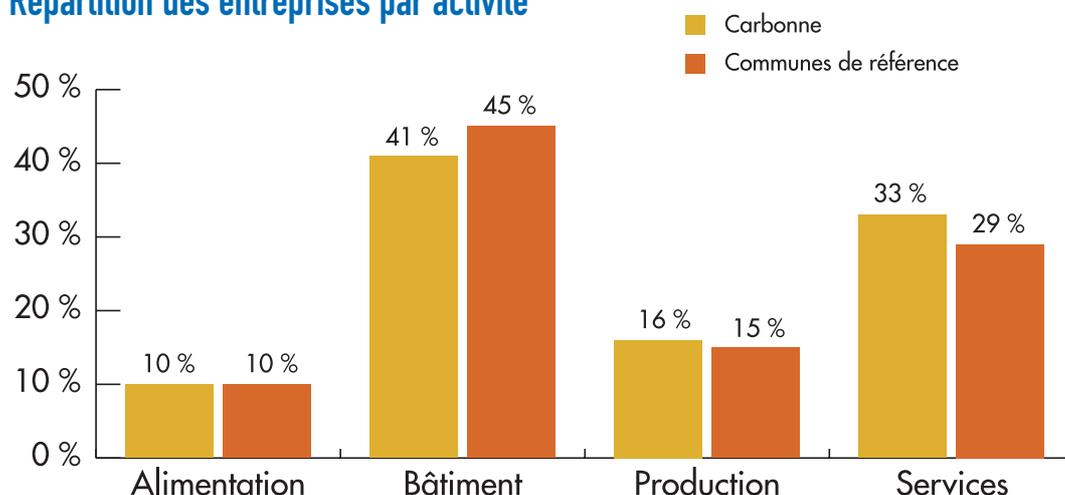
Communes de référence : 228 entreprises pour 10000 habitants.

(Source Chambre des Métiers).

Nombre d'entreprises (y compris établissements secondaires).

Carbonne	2000	2007	2008
Alimentation	16	14	14
Bâtiment	43	51	57
Production	18	20	23
Services	35	51	46
TOTAL	112	136	140

Répartition des entreprises par activité



(*) Communes de référence

Elles représentent l'ensemble des communes de la Haute-Garonne dont la population est comprise entre 2000 et 6000 habitants au recensement provisoire 2004-2005-2006.

▼ Opération vitrine commerciale

L'aide à la rénovation des vitrines commerciales est une volonté municipale initiée par la commission cadre de vie pour donner aux commerces toute leur place dans la ville. Et ainsi contribuer à l'embellissement et à la dynamisation du centre ville de Carbonne.



Entretien avec Josiane Libérati adjointe au maire, présidente de la commission cadre de vie

Josiane Libérati.

Une charte de mise en valeur des enseignes commerciales pour un commerce plus attractif, a été adoptée lors du conseil municipal du 17 mars 2009. Il s'agit de valoriser et d'améliorer l'image du centre ville. La municipalité souhaite

soutenir la rénovation des vitrines commerciales par une aide financière. Une subvention pourra être attribuée selon des critères précis, pour tous travaux d'embellissement, de rénovation de vitrines, aux commerçants et artisans qui en feront la demande. Dans un souci de cohérence globale de l'architecture et de l'urbanisme spécifique au centre ville de Carbonne, un cahier des charges est à la disposition des demandeurs.

• Qui sont les bénéficiaires ?

Josiane Libérati : Les propriétaires des murs ou exploitants, répondant d'une inscription à une chambre consulaire (Chambre des Métiers,

Chambre de Commerce et d'Industrie...) ou un organisme professionnel, excepté les grands établissements financiers et commerciaux.

• **Quels sont les locaux concernés et y-a-t-il une localisation précise ?**

J. L. : Seules les vitrines donnant sur l'espace public et ayant vocation à recevoir du public (locaux d'activité de détail, artisanale, commerciale ou professionnelle) sont concernées par cette opération. Elles doivent être situées sur le périmètre prédéfini (place de la République, rue Gambetta, rue Jean-Jaurès, place Jules Ferry, rue Louis Doméjean, place des Halles et rue du Milieu).

• **Quels types de travaux sont subventionnables ?**

J. L. : Les projets qui seront présentés doivent comprendre le traitement complet de la devanture commerciale, incluant l'intervention sur les murs du rez-de-chaussée, le traitement de la vitrine et la signalétique commerciale. Seuls les travaux d'éclairage de la devanture, l'enseigne, des grilles (sauf cas exceptionnels) ne seront pas pris en compte.

• **Les travaux peuvent-ils être réalisés par les commerçants eux-mêmes ?**

J. L. : Non, ils doivent être effectués par des entreprises inscrites au registre des métiers ou du commerce. Les travaux doivent être conformes au ca-

hier des charges et faire l'objet d'une déclaration préalable (DP ou PC), donnant éventuellement lieu à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France selon le périmètre.

• **Comment est calculée la subvention ?**

J. L. : Le montant de l'aide est proportionnelle au montant hors taxe des travaux et varie selon le type de projet.

– 20 % pour des travaux de rénovation de la devanture sans changement significatif d'identité visuelle.

Montant plafonné à 1 500 €

– 35 % pour des travaux de modification sensible de la devanture incluant l'intervention de différents corps de métiers (maçonnerie, vitrier, signalétique...).

Montant plafonné à 3 000 €

– Pour les projets à fort intérêt architectural ou urbain intégrant, par exemple, des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le plafond de subvention pourra être relevé à hauteur de 4 500 €

• **Quelles pièces sont à fournir pour le dossier de demande de subvention ?**

J. L. : Sont nécessaires :

- Une lettre de demande signée.
- Un justificatif d'inscription à un organisme professionnel ou chambres consulaires (CCI, CM,...).
- Un justificatif de règlement de la taxe professionnelle de l'année précédente,
- Un récépissé de déclaration préalable aux travaux de rénovation de la devanture commerciale, ou permis de construire, ou accord délivré par le Maire de Carbonne sur ces travaux,
- Un RIB du demandeur,
- Un dossier de présentation du projet : plan d'état des lieux et du projet, photos de l'existant...
- Le devis détaillé des travaux.

Pour les locataires :

L'autorisation du propriétaire pour la réalisation des travaux, et la demande d'anticipation des travaux.

• **À quel moment la subvention sera versée ?**

J. L. : Elle sera versée sur présentation :

- des factures des travaux acquittées,
- du visa de conformité de l'architecte conseil,
- et d'une photo de la réalisation.

Si les travaux ne sont pas réalisés dans leur totalité, ou si le cahier des charges établi par l'architecte conseil n'est pas respecté, la subvention pourra être réévaluée.



Développement économique et environnement

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Carbonne, une étude environnementale a été effectuée par un cabinet spécialisé pour évaluer les incidences du projet du PLU sur l'environnement.

Les enjeux économiques actuels et futurs

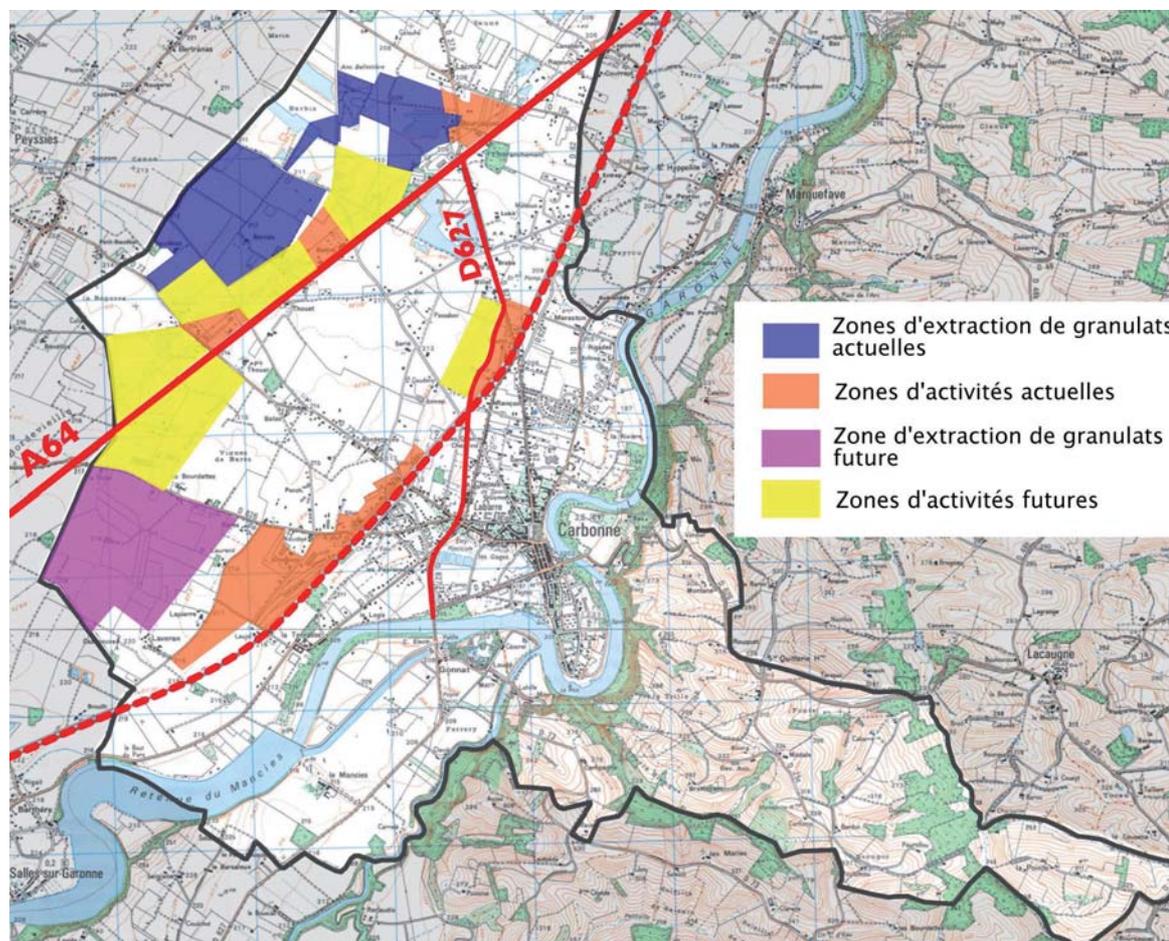
- Le maintien des exploitations de granulats.
- Le maintien des exploitations agricoles en conservant une surface agricole utile suffisante sur la commune.
- L'extension des zones d'activités en lien avec le statut du pôle d'équilibre du SCOT Sud Toulousain.
- Le maintien d'un ratio de l'ordre de 1 emploi pour 3 habitants.

Les incidences sur le milieu naturel et le paysage

Le PLU a peu d'impact puisqu'il a su protéger les zones naturelles (coteaux, Garonne...).

Les incidences sur l'activité agricole sont réelles

La part de la Surface Agricole Utile (SAU) impactée par le PLU sera de 15,65 % sur 20 ans (elle a été de 16 % ces vingt-cinq dernières années). La compatibilité est difficile entre les enjeux économiques (zones d'activités et zones d'extraction de granulats) et la protection de l'agriculture. Il faut considérer au niveau agricole le territoire de Carbonne dans son bassin de vie (Communauté de Communes du Volvestre) qui présente une grande surface agricole protégée. Carbonne par sa vocation de pôle d'équilibre et de pôle économique doit accueillir des zones d'activités pour tout le territoire du Volvestre. ●



Commission Extra Municipale du Handicap

Contact :
Mairie, place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
E-mail :
contact@ville-carbonne.fr

RAPPEL • Carte Loisirs Jeunes

Cette carte est attribuée sous conditions de ressources et donne droit à une réduction des cotisations dans la limite de trois activités pratiquées ainsi qu'à une réduction sur les abonnements piscine. Il a été décidé de porter à 18 ans l'âge maximum pour bénéficier de ce dispositif (au lieu de 16 ans).
Renseignements :
05 61 87 80 03.

Les commissions extra-municipales

Voilà maintenant huit mois que ces deux commissions composées de professionnels, de carbonnais et d'élus sont au travail. Leur mise en place a été motivée par la volonté d'une démocratie participative en faveur du développement social et de l'intégration des seniors et des personnes handicapées dans notre ville.



Mireille Grandet,
adjointe au maire,
chargée de la solidarité
et de l'action sociale

▼ Commission Extra-Municipale du Handicap (CEMH)

Le 22 juin dernier, à l'occasion de l'assemblée plénière, Mireille Grandet, adjointe au maire et présidente du Centre Communal d'Action Sociale, a présenté les trois thèmes développés par les sous commissions durant ces derniers mois. Pour faire le lien avec la municipalité, ont été désignés des référents (Jacques Dupuy et Henri Rance) et une consultante (Bernadette Eychenne). Chaque sous commission a désigné un responsable et un secrétaire chargés de faire le lien avec les autres membres de la commission. Ils préparent également un compte rendu pour l'assemblée plénière qui se déroule tous les six mois.

Lors de la première assemblée plénière, il avait été décidé trois sous-commissions dont les thèmes de travail sont les suivants :

1. L'accessibilité dans la ville et les bâtiments publics

Responsable : Bernard Bros, maire adjoint.

Secrétaire et référent : Jacques Dupuy, carbonnais.

Un bilan positif pour l'accessibilité, car on peut déjà faire un état des réalisations :

- Création d'un cheminement piétonnier accessible aux personnes handicapées rue du sculpteur Abbal.
- Une étude a été lancée pour le plan de circulation de la ville dans laquelle sera pris en compte le handicap afin d'avoir une vue d'ensemble pour cibler les points stratégiques fréquentés par les personnes à mobilité réduite.
- L'accueil de la mairie s'est doté depuis le mois de juin, d'un guichet accessible aux personnes handicapées.

Les membres de ce groupe de travail se réjouissent de la rapidité des réalisations mises en œuvre par la ville.

2. Le handicap dans la vie scolaire.

Responsable : Diane Langlade, conseillère municipale.

Secrétaire et référent Henri Rance, carbonnais et professionnel du handicap.

Une réunion publique d'information a eu lieu, à laquelle assistaient tous les acteurs du handicap au sens large afin de mesurer les difficultés ren-



contrées et pouvoir définir les points sur lesquels ils vont travailler. Plusieurs points sont mis en lumière concernant :

- Les auxiliaires de vie scolaire (mi-temps, contrat maxi de six ans...) et des difficultés existent au niveau du temps périscolaire (CLAE, CLSH et cantine).
- Le transport : coût et accessibilité,
- La lourdeur des dossiers à constituer.

3. L'intégration dans la vie sociale.

Responsable : Mireille Grandet adjointe au maire. Trois points sont étudiés par cette sous-commission :

- L'intégration par l'accessibilité des lieux pour tous.
- L'intégration par la sensibilisation de l'ensemble de la population à la différence,
- L'intégration suppose une participation active des personnes handicapées.

Un questionnaire est joint à ce bulletin municipal à l'attention des personnes handicapées, afin de connaître les problèmes qu'ils rencontrent dans la ville au quotidien. Les réponses à ce questionnaire sont essentielles au travail de la commission. Merci de le compléter et de le retourner par courrier ou de le déposer à la mairie. Si ce questionnaire met en avant une problématique liée à l'accueil des personnes handicapées dans les associations, une réunion avec les présidents d'associations est prévue à la rentrée (la date est à déterminer).

La CEMH souhaite communiquer régulièrement aux carbonnais ses recherches et ses conclusions à travers la presse locale.

▼ Le Conseil Consultatif des Aînés

L'assemblée plénière du Conseil consultatif des aînés, également présidée par Mireille Grandet s'est déroulée le 29 juin 2009. Bruno Corato, secrétaire et référent de cette instance est chargé de faire le lien et de transmettre les informations à la municipalité. Comme pour la Commission Extra-Municipale du Handicap, le Conseil Consultatif des Aînés a choisi de travailler en sous-commissions afin d'être plus efficace en petit groupe et lors des deux assemblées plénières les trois sous-commissions font un compte-rendu de leurs travaux.

Les trois sous-commissions travaillent sur :

1. L'habitat des seniors et les limites du maintien à domicile

Responsable : Jean Cot, maire adjoint.

Secrétaires et référents : Bruno Corato et son adjoint Jean-Claude Senges, tous deux retraités carbonnais.

Bruno Corato fait état des différentes visites effectuées dans plusieurs maisons de retraites aux alentours. Le schéma gérontologique de la Haute-Garonne devrait garantir la répartition des maisons de retraite sur l'ensemble du territoire départemental.

D'autres types d'hébergement intéressent aussi la sous-commission :

- Les résidences seniors sécurisées multi-services pour personnes valides.
 - Les résidences intégrées avec un lieu de vie commun géré par "une maîtresse de maison".
- Une étude de faisabilité est indispensable.

2. Le quotidien

Responsable : Mireille Grandet, adjointe au maire. La sous-commission a procédé à un état des lieux publics présentant des difficultés d'accès selon ce que lui ont fait remonter "les délégués" des quartiers. Elle a pu lister ainsi les améliorations, les aménagements à apporter et les a communiquer aux commissions municipales. À la suite de quoi, des réalisations ont été faites ou sont prévues ; plusieurs rampes d'accès sont déjà en place à la mairie, à l'amicale des aînés, à la halle, à la Trésorerie du Volvestre et au podium de la salle des fêtes. Cette sous-commission est intéressée par la création d'un service de soins infirmiers à domicile afin de permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible à leur domicile.

L'ensemble des membres se félicite de la réactivité des différents services ou commissions municipales (urbanisme, cadre de vie, travaux).



Le Conseil consultatif des Aînés.

3. Le transport

Responsable : Anne-Marie Grégoire, conseillère municipale.

Trop peu de personne utilise ce service mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale depuis 2005 (voir encadré ci-dessous). Le groupe de travail s'est chargé de distribuer des tracts d'information, d'en déposer dans différents lieux publics et aussi dans les salles d'attente des professionnels de santé. De plus, le service d'aide à domicile pourrait être sollicité pour diffuser l'information auprès des bénéficiaires.

RAPPEL

Le Transport personnalisé

Ce service a été créé par le Centre Communal d'Action Sociale en 2005.

• Pour qui ?

Les personnes isolées ou à mobilité réduite (sans moyen de transport) ou qui ne peuvent plus conduire de plus de 65 ans et domiciliées à Carbonne.

• Pourquoi faire ?

Un rendez-vous chez le médecin, chez le coiffeur, des achats à faire, un train à prendre... uniquement sur la commune de Carbonne et le vendredi matin.

• Comment ?

En téléphonant au plus tard la veille (jeudi) à la Régie des Transports : 05 61 97 69 53.

Ou en envoyant un courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr.

• Quel coût ?

Un tarif unique pour les usagers : 1 euro.

N'hésitez pas à faire appel à ce service.

Conseil Consultatif des Aînés

Contact :

Mairie, place Jules Ferry,
31390 Carbonne.
E-mail : conseilaines.carbonne@yahoo.fr

Plan canicule

Conformément à la circulaire inter-ministérielle du 11/05/2009 qui précise toutes les dispositions du Plan National de Canicule (PNC) afin de venir en aide aux personnes handicapées, âgées, dépendantes ou isolées. La Mairie de Carbonne invite les administrés qui le souhaitent à être recensés sur un fichier. Contactez le Centre Communal d'Action Sociale au 05 61 87 80 03.

Temps passé par les agents techniques de la commune au gymnase (hors espaces verts) :

Nettoyage : 800 heures/an.
Entretien et réparation : 300 heures/an.

Le gymnase André Abbal



Entretien avec Jean Cot adjoint au maire, président de la commission sports et loisirs.

- Aujourd'hui, parlez nous du gymnase Abbal, un des lieux les plus fréquentés de Carbonne.

Jean Cot : C'est un bâtiment situé à côté du collège du même nom, construit par la commune en 1994 avec l'aide du Conseil Général. 1500 m² d'installations sportives modulables sur deux niveaux sont mis à la disposition des associations sportives carbonnaises, du collège et du groupe scolaire Henri Chanfreau. Les sports pratiqués : basket, volley, escalade, badminton, gymnastique, tennis de table, foot en salle, danse...

Chaque année, en septembre, la commission sports et loisirs décide en fonction des besoins des divers utilisateurs, de l'attribution des créneaux horaires. Chacun y met du sien et nous arrivons à satisfaire tout le monde.

- Quelle est la fréquence d'utilisation du gymnase ?

56 heures hebdomadaires moyennes pour les associations ; 30 heures moyennes hebdomadaires pour les scolaires.

- Qui assure le bon fonctionnement des installations ?

J. C. : La municipalité prend en charge :

- le nettoyage des locaux,
- la consommation des fluides divers (eaux, électricité),
- l'entretien du matériel,
- les réparations diverses (parfois dues au vandalisme),

Ces obligations sont celles définies par la convention entre la commune et le Conseil général.

- Quelles sont les améliorations récentes du gymnase ?

J. C. : Entre autre :

- L'aménagement du mur d'escalade a permis la création de 15 nouvelles voies et de réaliser un dévers. Les tapis de réception au sol ont été changés.
- Le 1^{er} étage a été aménagée (vestiaires, salle de danse, chauffage...).
- Les rideaux ont été changés.
- En concertation avec les enseignants d'EPS les panneaux de basket ont été remplacés.



- Et une étude pour diminuer la consommation d'eau et d'électricité est en cours.

Grâce aux efforts de chacun, (respect des horaires, respect des lieux communs) le gymnase restera un lieu agréable pour tous, où il fait bon faire du sport. Nous constatons parfois après un week-end chargé en rencontres sportives que les lieux ne sont pas toujours en bon ordre le lundi matin. Nous demandons aux utilisateurs de ne pas oublier que le gymnase est l'outil de travail des professeurs d'EPS.

En conclusion, pour le bon fonctionnement de la structure tant sur le plan matériel que sur le plan humain on doit tous prendre nos responsabilités. Cela fait partie de la vie associative.

Commission Sports et loisirs
De g. à droite : Pierre Massip, Michèle Lautré,
Jean Cot, Bernard Aycaguer, Josette Pailhès.



- Quel est le rôle de la commission sports et loisirs ?

J. C. : Comme nous le précisons dans l'Info 107 n°44, elle soutient le milieu associatif (octroi de subventions, aide technique des services municipaux, mise à disposition des locaux et d'installations). Elle examine les projets d'investissement à caractère sportif. Elle gère l'utilisation des équipements (piscine, gymnase, terrains de sports...).

Et elle veille au principe que chaque utilisateur doit respecter les lieux et les laisser en bon état (propreté, fermeture des portes, extinction des éclairages...). En cours d'année, si le besoin s'en fait sentir la commission le rappelle lors d'une réunion prévue pour les améliorations matérielles de fonctionnement. Les idées de chacun apportent les solutions. ●

Fêtes de la Saint-Laurent 2009

L'équipe du comité des fêtes de Carbone vous propose un programme varié et dense pour les festivités 2009 de la Saint-Laurent.



Comité des fêtes 2009.

Les 7, 8, 9 et 10 août

• Vendredi 7 août 2009

19 h : Vernissage **Exp'osons** à la mairie.
A partir de 21 h 30 : **Initiation Salsa** (danse et musique).
22 h 30 : **Feu d'artifice**.
23 h : **Conga Libre** groupe de salsa puis **DJ disco mobile**.
2 h : Animation « ventre glisse ».

Vide grenier le dimanche 30 août

de 9 h à 18 h – place de la République

Organisé par le Comité d'animation du personnel communal.
Inscriptions à l'Office de tourisme au 05 61 87 59 81.

Fête du quartier de La Terrasse

11, 12 et 13 septembre 2009

• Vendredi 11 septembre

Repas dansant avec un groupe de Country.

• Samedi 12 septembre

14 h : Concours de pétanque.
20 h : **Cassoulet**
Inscriptions : 05 61 87 87 14 ou 05 61 97 52 01.
22 h 30 : **Bal** avec **Magic Musette**.

• Dimanche 13 septembre

9 h : Réveil en fanfare.
14 h : Pétanque.
20 h : Fin des festivités.

Forum des Associations

Samedi 5 septembre

De 10 h à 18 h,
place de la République



Vous pourrez y trouver toutes les informations pratiques sur la vie associative carbonnaise et les diverses possibilités d'activités.

Ce forum est organisé par l'Office de Tourisme.
Contact : 05 61 87 59 03.

• Samedi 8 août

Dès 9 h : **Concours de pêche** (Bois de Castres) et **de natation** (piscine municipale).
12 h : Remise des récompenses.
De 9 h à 18 h : **Marché du terroir** (sous la Halle).
14 h : **Animation nautique** avec le COC Voile.
18 h : **Apéritif** offert par le comité des fêtes et animé par **Bernard Becker**.
20 h : **Banquet de la rue Jean-Jaurès** proposé par les commerçants.
22 h : **Bal** avec l'orchestre **Bernard Becker**.
2 h : Animation « ventre glisse ».

• Dimanche 9 août

Dès 9 h à 18 h : **Concours de boule lyonnaise** (au Claous).
10 h : **Messe occitane** suivie du défilé et du dépôt de gerbes au monument aux morts.
12 h : **Apéritif** offert par la municipalité et animé par **Los Companeros**.
13 h : **Grand prix du cyclisme** organisé par le club local.
16 à 18 h : **50 % de réduction sur les tarifs des manèges** participant à l'opération.
20 h : **Grand repas festif** organisé par le comité des fêtes (gigots à la broche ratatouille) animé par **Les Diam's**.
22 h : **Grand bal** avec l'orchestre **Olympia**.

• Lundi 10 août

14 h : **Concours de pétanque** (au Claous).
15 h : **Jeux** animés par la MJC et **Thé dansant** animé par l'orchestre **Feinder**. Animation « ventre glisse ».
20 h : **Grand cassoulet** servi par le traiteur Arlet. Repas 14 € animé par **Les Diam's**.
22 h : **Bal musette** avec l'orchestre **Feinder**.

Ciné Spaña le samedi 3 octobre

À partir de 18 h 30 à la salle de Cinéma.

Deux films sont programmés à 18 h 30 et à 21 h.
Des tapas seront proposés entre les deux séances.

À vos agendas

• Du 5 juillet au 4 octobre au Musée Abbal

« **Au théâtre de l'imaginaire** »

Assemblages, collages, installation de Paul Duchein.

En juillet, août et septembre le musée Abbal est ouvert de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h, fermé le mardi.



• Du 4 décembre au 9 janvier 2010 (galerie municipale) **BISCUIT-Thé**

« atelier des petites mains créatives ».

• Du 2 septembre au 10 octobre (galerie municipale) « **Les contes occitans** » proposé par le Cercle Occitan

Exposition bilingue – traduction d'André Lagarde et illustrations de Jacques Faucher.

Cette exposition bilingue (français/occitan) au graphisme contemporain, se propose de nous faire découvrir ou revisiter les contes et légendes de notre enfance : Cendrillon, le petit chaperon rouge... mais aussi de notre patrimoine régional : Jean de l'Ours...
Exposition réalisée par la Médiathèque départementale de la Haute-Garonne.

Changement de présidence

Cercle Occitan : Michel Pezé est le nouveau président.

Pro Arts 107 / MJC

Dissolution de l'association et absorption de l'activité par la MJC ; les deux associations sont d'accord sur les modalités. La reprise de cette activité par la MJC sera effective à la rentrée 2009.

Annuaire des associations

Réédition de l'annuaire des associations. Il sera diffusé lors du forum des associations le 5 septembre.

MJC : Atelier Graff

La fresque murale en dessous de la halle à la volaille est terminée.



À noter :• **Foire à la Chataigne**

Samedi 17 octobre
à partir de 8 h sous la halle
organisé par Carbonne Plus.

• **Bal des commerçants**

Samedi 14 novembre
au Centre socio-culturel
du Bois de Castres
proposé par Carbonne Plus.

• **Amicale philatélique
du Volvestre : Bourse
toutes collections**

Dimanche 29 novembre
de 9 h à 18 h au Centre
socio-culturel du Bois
de Castres.

• **TÉLÉTHON 2009**

Samedi 5 décembre.

• **Marché de Noël**

Dimanche 6 décembre,
rue Jean-Jaurès organisé
par Carbonne Plus.

Les Agapes

Samedi 10 octobre

à la salle des fêtes du Bois de Castres à 19 h 30.

La 4^e édition de ce repas festif est déjà en préparation. Réalisé grâce aux talents culinaires des membres de la section "Repas festifs" de l'Office de tourisme, la confection de ce repas nécessite de nombreux essais avant de finaliser un succulent menu et une présentation raffinée.

Réservations : Office de tourisme 05 61 87 59 03.

Un nouveau support de communication

Une structure métallique permettant d'accueillir au maximum deux banderoles est installée au rond point du Bois de Bony. Ce support est destiné aux associations carbonnaises qui souhaitent communiquer pour un événement culturel ou sportif dont elles sont les organisateurs. Avant de mettre la banderole en place, il faut faire une demande à la mairie d'autorisation de dépôt de banderole. Si la demande est acceptée, vous pouvez alors la mettre en place.

Jazz sur son 31**Vendredi 16 octobre**

à 21 h, à la salle des fêtes du Bois de Castres

Concert avec A4_gospel à capella.

Proposé par l'ADDA 31 en partenariat avec la ville de Carbonne et la MJC.



25^e anniversaire du jumelage entre Carbonne et Korschenbroich

« Carbonne a une longue histoire de jumelage. La première charte était signée en 1975 grâce à la pugnacité de trois hommes, Guy Hellé tout jeune maire, Christian Lacombe président et Jean Pierre Soula membre émérite, entre Carbonne et Monmouth. Suivront en 1984 Galliera Veneta, en 1988 Korschenbroich, et enfin en 1993 Fuente Obéjuna.

Qu'est-ce que le jumelage ?

C'est la rencontre de deux communes qui proclament leur association afin de faciliter les échanges citoyens et développer des liens d'amitié et de fraternité entre des personnes de nationalité différente. L'accueil en famille est un principe essentiel du jumelage et favorise la découverte de la vie quotidienne, des coutumes, de l'histoire du pays.

25 années d'échanges entre Carbonne et Korschenbroich

En mai dernier, quatre jours de fête étaient organisés à Korschenbroich pour célébrer la 25^e année d'existence de la charte ; rappelons que celle-ci fut signée le 28 juillet 1988 par Guy Hellé, maire de Carbonne et M. Muellen, maire de Korschenbroich.

Une vingtaine de Carbonnais accompagnaient Christian Lacombe, président du comité et Denis Turrel, maire adjoint pour une rencontre conviviale qui témoigne, une fois de plus, de l'amitié et des liens forts qui unissent les citoyens de ces deux villes.

Le programme des réjouissances de ce week-end anniversaire fut dense : cérémonie officielle, défilé, fête du 1^{er} mai à Liedberg, visite des villes de Cologne et Dusseldorf, visite du château de Benrath...

Les rencontres d'octobre prochain :**Du 22 au 26 octobre 2009.**

Le comité de jumelage recevra conjointement les délégations de Galliera Veneta et Monmouth. De nouvelles thématiques seront abordées autour de l'environnement et de l'économie durable ; des visites d'entreprises qui font référence dans ces domaines ainsi que des diaporamas et des conférences sont prévues. L'aspect culturel et touristique n'en sera pas abandonné pour autant (visite des faïenceries de Martres-Tolosane, du muséum d'histoire naturelle de Toulouse).

Le comité de jumelage veille à maintenir une régularité des rencontres, il reçoit ses villes jumelles tous les ans ou tous les deux ans.

Qu'est-ce que c'est qu'un cirque ?

Un rendez-vous à ne pas manquer en septembre : la nouvelle création de Baro d'Evel Cirk Compagnie.

Un chapiteau avec sa double piste, trois artistes, un cheval et une contrebasse sont les ingrédients de base du « sort du dedans », la nouvelle création de la compagnie de cirque Baro d'Evel. Baro d'Evel s'est interrogé sur les liaisons et les contradictions entre le dedans et le dehors, les deux côtés de notre peau.

Dehors, il y a un beau chapiteau illuminé. On s'approche. On va bientôt se glisser à l'intérieur. Dedans, il n'y a plus de guirlande, plus de pacotille, plus de séduction. Une fois sous la toile, on piétine un peu, on doit faire le tour. C'est tout au centre. Une sorte de bitume sombre, mat. Un silence... mais en y écoutant à deux fois, le silence est un bruit. C'est la trace d'un homme, le souffle d'un cheval, le soupir d'une contrebasse, l'élan d'une voltigeuse.

Ils nous emmènent à l'intérieur, là où l'on est à la fois démuné et puissant, où l'abandon et la maîtrise se confondent. Là où pour saisir l'essentiel, il faut savoir lâcher prise, le temps que l'instant et l'instinct emplissent les corps.

Le sort du dedans – arts de la piste

Baro d'Evel Cirk Cie
Vendredi 11 et
samedi 12 septembre 2009
à 21 heures

Sous chapiteau – centre
socio-culturel du Bois
de Castres.

Spectacle tous publics à
partir de 7 ans

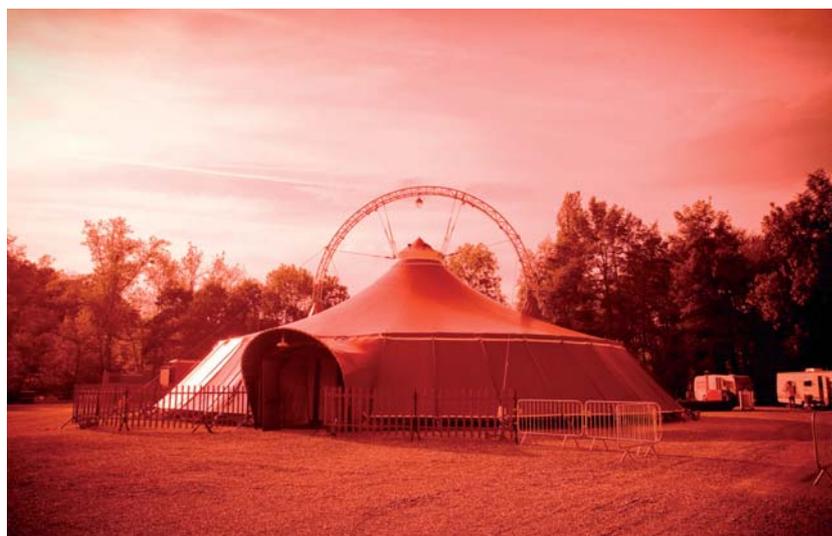
Durée : 1 h 10.

Entrée : 10 € et 5 € -
réservations au service
culturel 05.61.87.59.81



© Philippe Laurençon.

Spectacle programmé dans le cadre de Pronomade(s) en Haute-Garonne, 10^e saison des arts publics.



© Philippe Laurençon.

4 bonnes raisons d'aller voir le sort du dedans :

- Vous avez plus de 7 ans et vous ignorez tout des arts de la piste : vous vous interrogez sur ce qu'est la création lorsque travail acrobatique, musique, présence du cheval sont mêlés.
- Baro d'Evel est l'une des dix compagnies de cirque repérées nationalement, elle projette de s'implanter physiquement dans le Volvestre et c'est une bonne idée de connaître son travail. En effet, la compagnie étudie un projet de reconversion de la Cave coopérative de Lavelanet de Comminges.
- Vous connaissez les créations précédentes de Baro d'Evel (Por que no ; Bechtout' ; Petit cirque au marché ; i) et vous ne manquerez pas ce nouveau spectacle.
- L'équipe de Baro d'Evel est d'une générosité reconnue. Ils installeront leur chapiteau le 1^{er} septembre pour trois semaines et provoqueront, tout au long de leur séjour, des rencontres impromptues (lever de la toile, répétition publique, concert performance...) afin de mettre notre curiosité en éveil avant le spectacle.

Pronomade(s) en Haute-Garonne

Cette association loi 1901 diffuse une saison des arts publics dans le sud du département. Pronomade(s) est centre national des arts de la rue en Midi-Pyrénées.

La ville de Carbone est à nouveau inscrite dans la saison de Pronomade(s) en Haute-Garonne

Ce centre national des arts de la rue implanté dans le Comminges est missionné par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne pour mener une action de diffusion territoriale des arts publics. Le projet culturel de Pronomade(s) est atypique et offre de véritables droits de regards sur les œuvres d'artistes qui marquent les scènes européennes. Et lorsque ce droit de regard est ouvert, notre sens critique, notre capacité à nous émouvoir, notre disposition à nous réjouir prennent toute leur dimension.

Culture

Écriture et expression orale

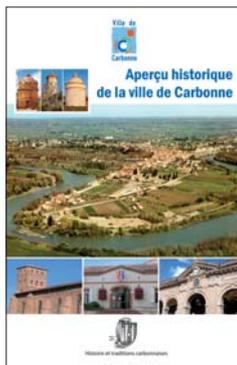
Le service culturel propose, avec le concours de la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne un atelier d'écriture, ouvert à tous, se concluant par une soirée SLAM.

L'atelier et la soirée seront animés par Rajel, auteur compositeur interprète, l'un des pivots de la scène SLAM toulousaine qui participe aussi à des scènes nationales.



Rajel.

Vient de paraître



« Aperçu historique de la ville de Carbonne », un livre de 48 pages sur l'histoire de Carbonne rédigé par Histoire et traditions carbonnaises et édité par la ville de Carbonne. Vous pouvez vous le procurer à l'Office de Tourisme ou à la Bibliothèque municipale.

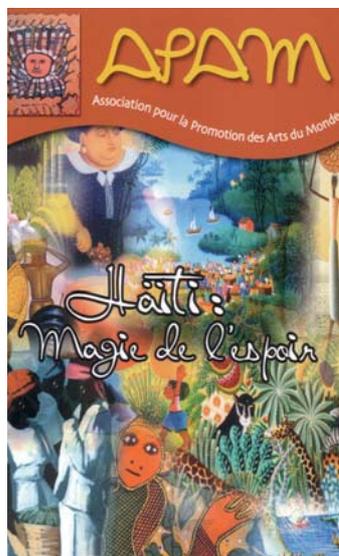
À noter

Fermeture annuelle de la bibliothèque jusqu'au 24 août inclus.

Exposition

Une exposition de courte durée, haute en couleurs au profit de trois institutions haïtiennes.

Le service culturel a répondu favorablement à la sollicitation de l'A.P.A.M. (Association pour la Promotion des Arts du Monde) qui oeuvre pour la promotion des productions d'artistes plasticiens de pays sous-développés tout en aidant financièrement des institutions à vocation humanitaire*.



Atelier d'écriture et soirée SLAM

Samedi 14 novembre 2009

Soirée avec Rajel, ses stagiaires et ses complices à 20 h 30.

Gratuit, sans réservation.

Inscriptions à l'atelier

Bibliothèque municipale 05.61.87.59.81
ou service.culturel@ville-carbonne.fr

L'atelier consiste en des jeux d'écriture et d'expression orale qui préparent à la pratique du SLAM, c'est-à-dire à l'interprétation de textes poétiques en public.

L'atelier est gratuit, ouvert à tous (une dizaine de personnes) ; les participants doivent accepter de présenter leur travail en public, le soir. ●

Exposition « Haïti : magie de l'espoir »

Peintures et sculptures

Du 20 au 27 novembre 2009

Galerie municipale

Vernissage : vendredi 20 novembre à 19 h
à la Mairie.

L'activité de l'APAM consiste à acheter des tableaux et des sculptures lors de voyages en Haïti, (soit directement aux artistes, soit à certains galeries scrupuleusement choisis en fonction de leur comportement vis-à-vis des artistes), à les rapporter en France, les faire encadrer simplement, et les revendre, une vingtaine de fois par an, dans des expositions-ventes réalisées avec l'aide de collectivités locales ou d'entreprises. ●

(* Tous les bénéfices réalisés sur les ventes sont principalement consacrés à trois institutions en Haïti :

- le centre culturel Alcibiade Pommayrac créé à Jacmel, qui accueille des jeunes de milieux défavorisés, et les conduit aux baccalauréats français et Haïtiens.
- L'école Saint Alphonse, située en plein bidonville à Port-au-Prince qui assure la scolarisation d'enfants jusqu'à la 3^e.
- Le foyer Alice Garoute aux environs de Port-au-Prince. Ce centre donne à des jeunes filles pauvres des rudiments de lecture, de puériculture et d'activités ménagères.

Cérémonie de la citoyenneté

Comme le prévoit l'article R24-1 du code électoral la carte d'électeur a été remise le 23 mai dernier aux jeunes de la commune ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars 2009. Michel Vignes, maire adjoint, et le conseil municipal ont rappelé leurs droits et leurs devoirs à ces jeunes gens ; ils étaient une quarantaine à avoir répondu présents à cette invitation sur soixante-seize conviés.

Un nouveau statut, celui de citoyen

La remise des cartes d'électeurs accompagnée du livret du citoyen et d'une documentation sur le don du sang a concrétisé ce nouveau départ d'une vie d'adulte. Et les principes fondamentaux de la République leur ont été exposés : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la constitution de 1958, le droit de vote pour les femmes... autant de connaissances nécessaires à tout citoyen.



La majorité vous confère des droits : | Et des devoirs :

Le droit de vote
La majorité civile
La majorité matrimoniale
La majorité pénale
Les droits civiques

Respect de la loi
Fraternité
Payer des impôts

En savoir plus : www.service-public.fr

Mieux vivre ensemble...

Nuisances sonores

Travaux de jardinage et de bricolage : selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, les travaux utilisant du matériel susceptible de causer une gêne au voisinage (tondeuse à gazon, perceuse,...) ne pourront être effectués que de :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 en semaine.
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h les dimanches et jours fériés.

Règles de civisme parfois oubliées...

• Stationnement :

En centre ville, la durée de stationnement est réglementée (zone bleue). Pensez à mettre le disque et à respecter la durée.

En cas de non respect, vous vous exposez à une amende de 11 €. **Zones de livraisons et de transports de fonds** : l'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits (amende 35 €)

Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont accessibles uniquement aux détenteurs de la carte (amende 135 €).

• Un chien en ville

Sur la voie publique, les propriétaires doivent ramasser les déjections. Des bornes de propreté canine et un espace réservé sont en place (amende 38 €).

Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie doivent obligatoirement être déclarés auprès de la police municipale.

La mise en fourrière des chats et des chiens errants dans le

cadre des réglementations en vigueur est maintenant de la compétence de la communauté de communes.

• Déchets ménagers

Le dépôt des containers sur la voie publique en dehors des jours de collecte peut être sanctionné par une amende de 35 €. Le non respect du tri sélectif et les dépôts hors des containers sont passibles d'une contravention de 38 €.

• Dépôt sauvage

Transporter des ordures avec un véhicule dans un lieu public ou privé sans autorisation, est passible d'une amende de 5^e classe allant de 1500 € à 3000 €.

Dans tous les cas,
contactez la police municipale
au 05 61 97 32 82.

Caveaux à vendre

La procédure de reprise des concessions est terminée, le conseil municipal du 16 septembre 2008 a délibéré et a fixé le prix de vente des caveaux. Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à la Police Municipale place Jules Ferry, par téléphone au 05 61 97 32 82 ou par mail police.municipale@ville-carbonne.fr.

services

Carbonne info services

CAF

Un conseiller peut vous recevoir.
Prendre rendez-vous au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Les agents de la CRAM reçoivent dorénavant le public uniquement sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.

Numéro d'appel :
0 821 10 31 31 (0,12 € / mn)
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53.
Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne.
Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le jeudi de 10 h à 12 h,
le vendredi de 15 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 99 80.
École élémentaire H. Chanfreau :
Tél. : 05 61 87 85 59.
Collège A. Abbal :
Rte de Marquéfave. Tél. : 05 61 98 45 10.

Office de tourisme

32 ter, place de la République.
Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 30. Jeudi : 9 h à 13 h.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.).
Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.
Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREPLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur RDV.
Tél. : 05 61 98 76 70.

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

Conseiller Agricole

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 81 44.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Problèmes locatifs sur rendez-vous au 05 61 98 70 94.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry
Ouvert jusqu'au vendredi 11 h 30.
Tél. : 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta.
Tél. : 05 61 90 81 90.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

info services

URGENCES

- SAMU 15.
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17.
- Service d'incendie et de secours 18.
- Médecins de garde
05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18.